

09/09/2010



Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

à Paris

Communiqué

Pénalités sur les entreprises : halte au cumul !

Une nouvelle fois les entreprises sont victimes de défiance. Dans le cadre de la réforme des retraites le gouvernement a annoncé hier l'instauration d'une nouvelle pénalité (1% de la masse salariale) pour les entreprises de plus de 50 salariés n'ayant pas un plan de prévention de la pénibilité.

La Confédération s'insurge, à nouveau, contre ce qui semble devenu une nouvelle règle : menacer les entreprises.

Après l'entrée en vigueur au 1er avril 2010 d'une pénalité (1% de la masse salariale) pour les entreprises de plus de 50 salariés ne menant pas d'action en faveur de l'emploi des seniors, un amendement au texte sur les retraites prévoit déjà une pénalité (1% de la masse salariale) pour les entreprises ne respectant pas l'égalité hommes-femmes.

Le compteur est donc déjà à 3%.

A ce rythme, 100% de la masse salariale fera bientôt l'objet de pénalités !

La CGPME est bien évidemment favorable, et elle le prouve au quotidien à travers les actions engagées notamment par les CGPME territoriales, à toutes les mesures positives pour favoriser l'égalité salariale hommes-femmes. Prévenir la pénibilité est également de leur propre intérêt.

Quant à l'emploi des seniors, aujourd'hui de 56,3% pour les 55/59 ans, il est certes trop faible mais il progresse régulièrement, et ce sans attendre une quelconque pénalité !

Les PME ont besoin de soutien et de confiance.

La CGPME insiste sur l'importance de privilégier l'incitation plutôt que la sanction. Elle recommande au gouvernement de ne pas céder à la facilité des pénalités à répétition qui ne résolvent en rien les problèmes.

[Désabonnement de cette catégorie de lettres d'information](#)
[Désabonnement des lettres d'information](#)

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises - 10 Terrasse Bellini 92806 PUTEAUX Cedex FRANCE
Tél : 01.47.62.73.73 - Fax : 01.47.73.08.86